

## REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 septembre 2010 à 16h30

L'an deux mille dix et le jeudi seize septembre à seize heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle des fêtes de PERCHEDE sous la présidence de Monsieur Pierre GUICHANNE et sur sa convocation.

**Etaient présents** : **BOURROUILLAN** : FOURCADE Christian, **LE HOUGA** : GUICHANNE Pierre, GAÜZERE Jean-Claude (suppléant de DUPRAT Marie-Rose) et BRUNO Jean-Pierre, **LANNE-SOUBIRAN** : IMBERT Yves, **LOUBEDAT** : DARZAC Jean-Luc (suppléant de OREJA Daniel) et SEMPE Bernard, **LUPPE-VIOLLES** : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, **MAGNAN** : DUCLAVE Jean et LAFFITTE-DUCLERC Bernard, **MANCIET** : DUCOM Jean (suppléant de CAPDEPONT Pierre) et FITTE Jean-Jacques, **MONGUILHEM** : DUPIN Bernard, **MONLEZUN D'ARMAGNAC** : SAUQUES Philippe et BENESSIA Christiane, **MORMES** : CARRERE Hervé et SPOERRY Gérard, **NOGARO** : PEYRET Christian, MENACQ Bernard (suppléant de PUJOL Jean-Pierre), MARTINOT Maryse, et GARET Gilles, **PERCHEDE** : MARIN Alain et DELOSTE Lionel, **SAINT-GRIEDE** : SAINT-PE Anne-Marie, **SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC** : FAGET Alain et SAINT-GUILHEM Jean-Claude, **SALLES d'ARMAGNAC** : BORDES Daniel (suppléant de HEBERT Benoît), **SION** : DALES Annie, **SORBETS** : BURGAN Fabrice, **TOUJOUSE** : TARTAS Jacques.

**Absents excusés** : **BOURROUILLAN** : BRAZZALOTTO Michel, **LANNE-SOUBIRAN** : MANAS Francis, **LE HOUGA** : DUPRAT Marie-Rose (remplacé par GAÜZERE Jean-Claude), **LAUJUZZAN** : SENAC Claude, **LOUBEDAT** : OREJA Daniel (remplace par DARZAC Jean-Luc), **LUPPE-VIOLLES** : VINCENT Caroline, **MANCIET** : CAPDEPONT Pierre (remplacé par DUCOM Jean), **MONGUILHEM** : DUCERE Jean, **NOGARO** : PUJOL Jean-Pierre (remplacé par MENACQ Bernard), **SAINT-GRIEDE** : CAPDEVIELLE Patricia, **SALLES d'ARMAGNAC** : HEBERT Benoît (remplacé par BORDES daniel) et BUSQUET Philippe, **SION** : MITTERRAND Elisabeth, **SORBETS** : LAMOTHE Laurent, **TOUJOUSE** : WEEVERS Cornélia, **URGOSSE** : BARRAIL Bernard et GARBAGE Philippe.

**Absents** : LAUJUZZAN : FARBOS Jean-Jacques.

**Date de convocation** : 30 août 2010

### **Ordre du jour :**

- *Approbation du compte - rendu du Conseil du 22 juin 2010*
- *Assainissement non collectif: Avenant N°1 au marché de la Lyonnaise des eaux : élargissement du périmètre de diagnostics aux communes de Perchède et de Sion.*
- *Signalétique : détermination de la durée d'amortissement*
- *Questions diverses*

Nogaro, le 17 septembre 2010

Le Président, Pierre GUICHANNE

Monsieur le Président remercie tous les délégués présents et énonce les personnes excusées.  
Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

## **I. Approbation du compte-rendu du précédent conseil communautaire :**

Le Président demande aux membres du conseil d'approuver le compte-rendu du 13 avril 2010. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **II. Assainissement non collectif : avenant n°1 au marché de la Lyonnaise des Eaux : élargissement du périmètre de diagnostic aux communes de Perchède et Sion.**

Monsieur le Président indique que suite à l'élargissement du périmètre de la communauté de communes, il est nécessaire d'établir un avenant au contrat de prestation de contrôle des installations d'assainissement non collectif conclu avec la Lyonnaise des Eaux, afin d'assurer cette mission sur les communes de Perchède et Sion.

Un projet d'avenant a été adressé aux conseillers communautaires dans lequel les tarifs unitaires restent inchangés par rapport au bordereau de prix initial.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**APPROUVE**, la conclusion d'un avenant avec la Lyonnaise des Eaux visant à prolonger le délai initial afin d'étendre aux communes de Perchède et Sion le contrat conclu avec cette société selon des conditions tarifaires identiques à celles figurant dans le marché initial.

**AUTORISE**, Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision.

## **III. Signalétique : détermination de la durée d'amortissement**

Monsieur le Président indique qu'afin de compléter la délibération du 16 avril 2008 relative au choix du mode d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, il est nécessaire au regard des actions engagées de se prononcer sur la durée d'amortissement de la signalétique.

Il propose que soit retenue une durée de 7 ans.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**APPROUVE** la mise en œuvre d'un amortissement d'une durée de 7 ans pour les immobilisations corporelles relevant de la catégorie « autre matériel/outillage de voirie, installations et outillages techniques ».

**AUTORISE**, Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision.

## **IV. Questions diverses :**

### **Spectacles « Dans mes bras » :**

Monsieur le Président indique qu'il est possible de solliciter le Conseil Régional Midi-Pyrénées afin d'obtenir une aide à la diffusion dans le cadre de la tenue du spectacle « Dans mes bras » qui se déroulera à Nogaro et au Houga, organisé par la Communauté de Communes en partenariat avec l'ADDA 32 (Association Départementale pour le Développement des Arts). L'accompagnement financier du Conseil Régional Midi-Pyrénées s'élève à 40 % du prix d'un spectacle sur la base de 2 000 €. Le projet communautaire comprend quant à lui 5 représentations.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**APPROUVE**, le plan de financement suivant :

**Dépenses :**

- Spectacles « Dans mes Bras », cinq représentations : 4 600 €

**Total dépenses :** 4 600 €

**Recettes :**

- Aide à la diffusion du Conseil Régional Midi-Pyrénées (40%) : 800 €

- Autofinancement (60%) : 3 800 €

**Total recettes :** 4 600 €

**AUTORISE**, Monsieur le Président à solliciter l'aide du Conseil Régional Midi-Pyrénées et à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision.

Aucune autre question diverse n'étant soulevée, le Président clôture la séance à 17h30.

Le Président, Pierre GUICHANNE.